



# ARRÊTÉ

## portant délégation de signature de Monsieur le Maire de Saran à Monsieur Simon PICARD, en sa qualité de responsable de service

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Date : 31 MARS 2026

N°

ARRDGS-2026-66

### Le maire de la Ville de Saran,

Vu l'article L. 2122-19 du CGCT,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations du fonctionnaire,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant que **Monsieur Simon PICARD** exerce les fonctions de Responsable du service Communication de la ville de Saran et dans le souci d'une bonne administration locale, il est nécessaire de lui donner délégation de signature dans le domaine ci-dessous détaillé :

### ARRÊTE

#### Article 1 – Champ de la délégation

Monsieur Mathieu GALLOIS, Maire de la ville de Saran, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à **Monsieur Simon PICARD**, en sa qualité de responsable de service, pour :

- la signature de tous bons de commande concernant la communication dans la limite de 5000 € HT, dans le cadre des crédits prévus au budget et après engagement comptable de la dépense.

NB : concernant les fournitures courantes, les agents délégataires du magasin général restent seuls compétents pour la signature des bons de commande.

#### Article 2 – Mise en œuvre de la délégation

La délégation consentie par le présent arrêté prendra effet à compter de sa notification à **Monsieur Simon PICARD**.

#### Article 3 – Modalités d'application

Tous documents signés par **Monsieur Simon PICARD** dans le cadre de la présente délégation de signature porteront la mention :

Par délégation du maire,  
**Simon PICARD**  
responsable du service communication

.....

#### **Article 4 – Exécution**

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- notifié à l'intéressé ;
- transmis au contrôle de légalité.

Je soussignée, Maire de saran, certifie que, conformément à l'article L 2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent arrêté a été transmis au Représentant de l'Etat et que son caractère exécutoire prend effet à compter de cette date

**Mathieu GALLOIS**

Maire de Saran – Conseiller Départemental



Signature de **Monsieur Simon PICARD**